

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-733

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre
M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	<i>N° 2021-733</i>

**Délibération mise en œuvre du plan quinquennal pour le Logement d'Abord au titre
l'année 2021 - Signature de l'avenant 3 à la convention cadre et financements des
actions engagées pour 2021 - Financement - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Eléments de Contexte

Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il propose un changement de logique et vise à réorienter durablement les personnes sans domicile de l'hébergement vers le logement, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

L'appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2017 vise la désignation de territoires de mise en œuvre accélérée de ce plan quinquennal. Conformément à la délibération n°2018-81 du 16 février 2018, Bordeaux Métropole, s'est associé au Conseil départemental de la Gironde pour cosigner une candidature commune qui a été retenue fin mars 2018.

Cet appel à manifestation d'intérêt repose sur le principe de co-financement et d'engagements conjoints de l'Etat et du territoire. Les crédits délégués par l'Etat doivent s'inscrire dans une dynamique partagée afin de permettre un effet levier pour la réduction du sans-abrisme.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'hébergement, du logement et de l'insertion, accompagné des services de l'Etat a permis de définir tout au long de l'année 2018 un plan d'action territorialisé.

Cette feuille de route a été contractualisée dans la convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2019 entre le Département, Bordeaux Métropole et l'Etat qui définit les priorités conjointes en matière de mise en œuvre du plan logement d'abord avec des objectifs partagés de résultats et de moyens. La convention d'objectifs fixe également les engagements de chaque partie sur le plan financier.

Les enveloppes financières sont contractualisées annuellement par signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs initiale.

La présente délibération vise à présenter l'avenant 3 et à préciser les actions financées sur la quatrième année (2021) du Plan dans le cadre de la dotation allouée par l'Etat (via la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)) à Bordeaux métropole pour la mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord.

2 - Actions reconduites dans l'avenant 2021 du Plan logement d'abord 2018-2022.

- Expérimentation de la garantie FSL pour 30 ménages sans domicile accédant à un logement

Le Groupement d'intérêt public Fonds solidarité logement (GIP-FSL) 33 et la CD-HLM ont proposé une expérimentation de « 30 logements d'abord » visant l'accès au logement pérenne de public sans abris. La Construction démolition Habitations à loyer modéré (CD-HLM) s'est engagée à mobiliser 30 logements (sur la métropole et le libournais) pour des ménages sans abris, hébergés ou mal logés en leur permettant un accès en bail direct ou en sous-location sur une période définie et limitée. Le (GIP-FSL) s'engage à accorder une garantie FSL majorée à ces 30 ménages afin de garantir un accompagnement complet et individualisé.

Cette action a été cofinancée à 50% dans le cadre du Plan à part égale avec le Département sur les enveloppes 2018 et 2019.

Dans le cadre de cet avenant 2021 elle fait l'objet d'un nouveau cofinancement suivant les mêmes modalités afin d'évaluer les effets de ce dispositif à moyen terme sur les ménages mais aussi sur les modalités opérationnelles et les coopérations interprofessionnelles mises en œuvre et consolider ainsi les apports méthodologiques.

- Création d'une plateforme de captation du parc privé.

Bordeaux Métropole pilote et cofinance le développement d'une plateforme de captation partagée entre les 2 agences immobilières à vocation sociale du territoire girondin (création des outils partagés, campagnes de communication, mis en place de tableaux partagés de remontées des besoins,...) dont le rôle est à la fois de communiquer, d'inciter, de simplifier les démarches en accompagnant les propriétaires dans leur projet de location solidaire mais aussi de renforcer les aides financières spécifiques afin de favoriser l'accès à ces logements pour des publics les plus précaires (aides aux travaux, prime au glissement de bail, garantie « impayés et dégradations », accompagnement du locataire...).

Cette action a été cofinancé à hauteur de 60% dans le cadre du plan pour Bordeaux Métropole sur les enveloppes 2018 et 2019 et à hauteur de 50% pour le Département sur l'enveloppe 2019.

Dans le cadre de cet avenant 2021, elle fait l'objet d'un nouveau cofinancement afin de permettre une montée en puissance de l'outil et son appropriation progressive par les bénéficiaires et les partenaires.

3 – Financement, répartition Etat – Département – Bordeaux Métropole

Les collectivités s'engagent sur toute la durée du plan à inscrire des crédits au titre de ces dépenses d'hébergement, d'accès au logement, d'accompagnement des publics vers ou dans le logement.

Pour l'année 2018, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 223 500€ répartis comme suit :

- 106 350€ pour le Conseil départemental de la Gironde,
- 117 150€ pour Bordeaux Métropole.

Pour la seconde dotation 2019-2020, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 278 000€ réparti comme suit :

- 167 500€ pour le Conseil départemental de la Gironde,
- 110 500€ pour Bordeaux Métropole.

Pour la troisième dotation 2020 visant à compléter le financement des actions sur une année

civile complète, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 35 500€ réparti comme suit :

- 35 500€ pour le Conseil départemental de la Gironde.

Pour rappel, les actions financées pour Bordeaux Métropole pour les années 2018-2020 :

ACTIONS BM 2018-2020	Financement BM	Financement ETAT/AMI
Poste de coordonnateur BM	60 000€	60 000€
Expérimentation du FSL sur 30 logements	34 300€	34 300€
Création d'une plateforme de captation parc privé et aides aux propriétaires bailleurs	93 350€	108 350€
Observation sociale	25 000€	25 000€
TOTAL	212 650€	227 650€

Pour la quatrième dotation 2021, le soutien de l'Etat s'élève à un montant prévisionnel maximal de 149 300€ réparti comme suit :

- 82 150€ pour le Conseil départemental de la Gironde,
- 67 150€ pour Bordeaux Métropole.

ACTIONS BM 2021	Financement BM	Financement ETAT/AMI
Expérimentation du FSL sur 30 logements	17 150€	17 150€
Création d'une plateforme de captation parc privé et aides aux propriétaires bailleurs	50 000€	50 000€
TOTAL	67 150€	67 150€

4 - Suivi et Evaluation

Chaque collectivité a en charge de la préparation d'un rapport d'exécution pour les actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage. Vous trouverez ci-joint le rapport d'exécution à fin 2020 synthétisant l'ensemble des actions de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord conduites par les collectivités et ses partenaires sur le territoire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Métropole

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la délibération n°2016-777 du 16 décembre 2016 portant approbation du Plan local d'urbanisme (PLU),

VU la délibération n°2018-81 du 16 février 2018 autorisant la candidature de Bordeaux Métropole au plan quinquennal pour le logement d'abord,

VU la délibération n°2019-167 du 22 mars 2019 relative à la mobilisation du parc privé – Développement du conventionnement de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et mise en œuvre du Plan logement d'abord dans le parc privé de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le principe de co-financement et d'engagements conjoints sur lequel repose l'appel à manifestation d'intérêt Logement d'abord pour lequel le territoire de Bordeaux Métropole en association avec le Conseil Départemental de la Gironde, a été retenu,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à attribuer les subventions aux structures porteuses des actions contractualisées entre l'Etat, le Conseil départemental et Bordeaux Métropole conformément aux engagements pris par les partenaires dans la convention pluriannuelle et ses avenants successifs,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à attribuer une subvention au titre de l'année 2021 de 34 300€ (17 150€ provenant des crédits délégués de l'Etat et 17 150€ provenant des crédits propres à Bordeaux Métropole) en faveur du Groupement d'intérêt public Fonds solidarité logement (GIP FSL) pour la réalisation de l'évaluation de l'expérimentation « 30 logements d'abord et à signer la convention ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à attribuer une subvention annuelle au Prado et à Soliha en 2021, d'un montant de 20 000€ chacune sur la base des bilans de leurs actions, sur le budget principal au chapitre 65, compte 65748, fonction 552, et à signer lesdites conventions et tout acte afférent,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à abonder le fonds de garantie bailleurs à hauteur de 10 000€ en 2021 et les aides au conventionnement à hauteur de 30 000€ pour 2021, ces dépenses interviendront au chapitre 011, chapitre 065 et chapitre 204 des budgets 2021 et 2022,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à percevoir toutes les recettes afférentes à ce dispositif au titre de l'année 2021 (67 150€),

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 3 ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du programme d'action Logement d'abord présenté dans ce rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	le Conseiller délégué,
	Monsieur Stéphane PFEIFFER